

PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

L'an deux mille vingt et un, le jeudi seize septembre, à vingt heures trente-quatre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, régulièrement convoqué le mardi dix mai deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Didier CADAUX, le Maire de Saint-Georges-de-Luzençon.

En préambule à la séance du Conseil Municipal, M. Lucas PEYROTTES a fait la présentation de l'opération photovoltaïque phase n°2 menée par le Parc Naturel Régional des Grands Causses. Vous trouverez en pièce jointe la présentation.

<u>Etaient présents</u> (présentiel et visioconférence): Mme ARIZA Emmanuelle, M. BEAUMONT Yvon, M. CADAUX Didier, M. CARNAC Alain, Mme CARRIERE Edith, M. CARRIERE Philippe, Mme DELMAS Corinne, M. EGEA Frederic, Mme FAGES Christine, Mme Fort Dominique, M. GALTIER Samuel, M. GAUFFRE Christian, M. LEPETIT Philippe, Mme MUYS Elisabeth, M. THOMAS Remi et M. VICENTE Florian.

Etaient excusés: M. BERNARD Jean Luc, Mme CHUREAU Esther, Mme LOPEZ Emilie

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	Α	NOMS DES MANDATAIRES
M. BERNARD Jean Luc	M. BERNARD Jean Luc à	
Mme CHUREAU Esther	à	M. CADAUX Didier

Le Conseil Municipal a désigné M. Florian VICENTE, secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du conseil municipal du jeudi 08 Juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

DELIBERATIONS

Délibération n°2021-038 : Tarification de l'eau et de l'assainissement & Fixation des tarifs pour le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement du 01/10/2021 au 30/09/2022

Présentation faite du projet de délibération par M. Florian VICENTE :

<u>TARIFICATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT</u>:
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipa qu'actuellement, la tarification suivante est appliquée :

> Service de l'eau potable :

-	Part va	riable (liée à la consommation)	1,39 €/m³
-	Part fix	e (ou abonnement)	64,20€
	dont	forfait branchement eau	61,50€
		forfait compteur	2,70€

> Service de l'assainissement collectif :

-	Part variable	1,41 €/m³
-	Part fixe	61,50 €

Conformément à l'avis de la commission des finances du 09 Septembre 2021, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de maintenir ces tarifs du 01/10/2021 au 30/09/2022.

FIXATION DES TARIFS POUR LE RACCORDEMENT AUX RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, que les tarifs pour les raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement sont les suivants depuis le 01/10/2019.

Raccordement au réseau d'eau potable : 140,00 €
 Raccordement au réseau d'assainissement : 140,00 €

Conformément à l'avis de la commission des finances du 09 Septembre 2021, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de maintenir ces tarifs du 01/10/2021 au 30/09/2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Délibération n°2021-039 : Construction d'un vestiaire au stade des Rivières à St-Georges de Luzençon

Présentation faite du projet de délibération par Monsieur Le Maire :

<u>Pour rappel</u>: le vestiaire actuel du stade des Rivières a été construit au milieu du lit majeur du cours d'eau « Le Cernon », est inondé à chaque crue décennale.

La construction d'un nouveau vestiaire d'une surface initialement de 200 m² comprenant deux vestiaires et douches, un vestiaire arbitres et douche, des sanitaires, un bureau, une salle de réunion-réception, des locaux techniques et de stockage a été approuvée par délibération du 14 Novembre 2019.

Une convention avec la Communauté de communes dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce projet a été signée le 27 février 2020.

En première approche, l'enveloppe financière de l'opération qui est estimée à 300 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel était le suivant :

-	Etat (DETR)	40%	120 000 €
-	Communauté (FDC)	15%	45 000 €
-	Commune de St-Georges de L.		135 000 €

Suite à l'évolution du projet (surface 235 m2, terrasse et travaux extérieurs, photovoltaïques) et à la procédure d'appel d'offres menée par la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, la commission d'attribution des marchés a validé le 24/08/2021 les montants de travaux suivants :

Soit un total de :	541 638,78 € HT
Lot 3 – Panneaux photovoltaïques :	55 541,50 € HT
Lot 2 - Les extérieurs :	44 379,65 € HT
Lot 1 - Bâtiment :	441 717,63 € HT

En complément de ces marchés de travaux, il est à prévoir :

- le branchement des panneaux photovoltaïques par la société
 ENEDIS pour un montant prévisionnel de 15 000 € HT
- ainsi que toutes les études pour un montant prévisionnel de 60 000 € HT.

Le nouveau montant de l'opération est de : 616 638,78 € HT



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etat (DETR)	120 000 €
La Communauté de Communes	45 000 €
Le Département	45 000 €
La Région	45 000 €
Fédération Française de Foot	22 000 €
La Commune de St-Georges de L.	269 097 €
(hors photovoltaïque : 55 541,50 HT + 15 000 HT)	546 097 €

Suite à un rapport prévisionnel du Parc Naturel Régional des Grands Causses, il est à noter que l'investissement pour les panneaux photovoltaïques sera largement couvert par la revente de la production électrique.

La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée fera l'objet d'un avenant afin d'en préciser les modalités financières et d'arrêter le plan de financement définitif.

<u>Question de M. Christian GAUFFRE</u> : Le reste à charge pour la commune si on intègre les panneaux cela fera 340 000 € ?

Dui Cela fera 270000 + 70000 € soit 340000 €

Question de M. Christian GAUFFRE: Comment cela sera financé?

Il y aura 2 emprunts : 270 000 € par un emprunt hors panneaux photovoltaïques et 70 000 € par un autre emprunt pour les panneaux photovoltaïques.

Question de M. Christian GAUFFRE: On a vu l'autre jour, que le budget annexe du lotissement devait être clôturé comme il n'y avait plus de recettes, on va avoir 82 000 € d'emprunt pendant 3 ans à payer en plus, il va falloir emprunter aussi pour cela?

- Nous sommes en train de finaliser, de le regarder. Nous devons rencontrer la perception pour cette clôture.
- ➤ Nous avons des emprunts qui arrivent à échéance dès l'an prochain et nous aurons également des rentrées financières en taxes foncières car il n'y aura plus d'abattements sur ces taxes.
- ➤ Pour le moment, nous ne sommes pas en mesure de dire combien le lotissement nous a coûté.

Remarque de M. GAUFFRE : Cela fait quand même un vestiaire à 740 000 € TTC

➤ Si l'on regarde les autres communes qui ont fait le même type d'investissements, nous sommes dans les mêmes coûts. Le vestiaire actuel, là où il est et dans l'état où il est, n'est plus en état de fonctionner. Soit on arrête tout, soit on fait un vestiaire mais nous ne sommes pas partisan de dire on fait un vestiaire au rabais. Autant faire ce qu'il faut même si cela



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

coûte plus, beaucoup plus que ce qui était prévu, effectivement on a doublé le prix. Le premier montant était à minima pour un équipement exclusivement foot qui a évolué au fil du temps vers un équipement qui peut servir aux autres associations (tennis, entre écoles pour des manifestations, ...) qui pourront profiter de la salle ou des vestiaires. Le foot sera prioritaire sur l'utilisation de la structure et des conventions de mise à disposition et d'utilisation seront mises en place.

- La collectivité souhaite que cet équipement soit utilisé et qu'il vive.
- Les entreprises qui ont été retenues sont locales voire très locales : le plus gros marché est le gros œuvre sera réalisé par l'entreprise ROMERO CONSTRUCTIONS, l'électricité c'est SARL CADENET, la menuiserie c'est CARTAILLAC COMMAYRAS, 90% des entreprises sont sur le bassin d'emplois.
- La démolition du vestiaire actuel est prévue dans le budget ZEC.
- La période de préparation vient juste de commencer, le début des travaux est prévu courant octobre.
- Le maitre d'œuvre est l'architecte Philippe VIDAL, le bureau d'études est CETEC de Rodez, le bureau de contrôle est l'APAVE de Rodez et le SPS c'est ELYFEC de Millau.

M. LEPETIT Philippe n'a pas participé au vote et est considéré comme absent (Président du club de Foot).

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

Contre:

3 voix (Alain CARNAC, Christian GAUFFRE et

Yvon BEAUMONT)

Abstention: 1 voix (Philippe CARRIERE)

Pour: 13 voix

Délibération n°2021-040 : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) public d'eau potable 2020

Présentation faite du projet de délibération par Monsieur Florian VICENTE :

<u>Pour rappel</u>: le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) D'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le rapport et la délibération de son adoption doivent être transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au Système d'information des services



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

publics d'eau et d'assainissement de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Quelques données importantes :

- Estimation de la population desservie : 1 785 habitants au 31/12/2020.
- Nombre d'abonnés : 911 abonnés au 31/12/2020.
- Eau brutes : Prélèvement sur les ressources de l'eau de 134 909 m³ pour l'exercice 2020 répartis comme suit :
 - Source de Lavencas : 18 650 m³
 - Source du Boundoulaou : 27 283 m³
 - Source de l'Ancienne Mine de St Georges : 88 976 m³

Eau traitées :

- a) Production
 - Source de Lavencas : 18 650 m³
- Source du Boundoulaou : 27 283 m³
- Source de l'Ancienne Mine de St Georges : 88 976 m³
- b) Volume vendu au cours de l'exercice de 2020 par rapport à l'exercice de 2019

Acheteurs	Volume vendus en 2019	Volume vendus en 2020	Variation en %
Abonnés domestiques	81 191 m	92 007 m	+ 13.32 %
Abonnés non-domestiques	0 m	0 m	0 %
TOTAL vendu aux abonnés	81 191 m	92 007 m	+ 13.32 %

Disparition des abonnés non-domestiques avec l'arrêt de l'activité industrielle fromagère en 2015.

- c) Autres volumes:
- Estimation du volume de consommation sans comptage (espaces verts): 7 000 m³/an.
- Estimation du volume de service (entretien des bâtiments communaux et ouvrages) : 3 500 m³/an.
- d) Volume consommé autorisé : 102 507 m³/an. Ce qui correspond à : 92 007 m³ + 7 000 m³ + 3 500 m³

Modalités de tarification

Conformément à la délibération du 22 Octobre 2020 fixant les prix de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'aux données communiquées par l'agence de l'eau fixant les redevances

au 03/12/2020



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Part de la collectivité	Consommation eau (le m)	1.39€
	Forfait branchement eau	61.50€
	Forfait compteur	2.70€
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (le m)	0.044€
	Pollution domestique (le m)	0.33€

La T.V.A. au taux de 5.5% s'applique sur la distribution d'eau potable, l'abonnement en eau potable, la redevance prélèvement et la redevance pollution

> Indicateur de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution (70 kms de réseau) :

<u>Question de M. Christian GAUFFRE</u>: Pourquoi page 19, le critère 4.3 n'est pas renseigné? Page 22, pourquoi le critère 103.2B est à 45 alors qu'il était à 100 en 2019?

- La saisie des informations pour l'eau potable a été faite de sorte que les 12 indicateurs demandés soient renseignés ou calculés.
- Pour le critère 103.2B, qui est l'indice de connaissance et la gestion du réseau est à 45 parce que des critères identiques à 2019 n'ont pas été enregistrés. La saisie de ces critères a été régularisée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2021-041 : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) public d'assainissement collectif 2020

Présentation faite du projet de délibération par Monsieur Florian VICENTE :

<u>Pour rappel</u>: le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le rapport et la délibération de son adoption doivent être transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement de



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Quelques données importantes :

- Estimation de la population desservie : 1 650 habitants au 31/12/2020.
- Nombre d'abonnés : 888 abonnés au 31/12/2020.
- Volumes facturés: 86 916 m³ soit 72 383m³ (particuliers), 14 533 m³ (agriculteurs) et 0 m³ (industriels).
- Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration : 19 T de MS (épandage tous les 2 ans)
- Modalités de tarification

Conformément la délibération du 22 Octobre 2020 fixant les prix de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'aux données communiquées par l'agence de l'eau fixant les redevances

		au 03/12/2020
Part de la collectivité	Part proportionnelle pour assainissement (le m)	1.41 €
Collectivite	Forfait assainissement	61.50€
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (le m)	0.25€

La T.V.A au taux de 10 % s'applique sur la part fixe et proportionnelle de l'assainissement, ainsi que sur la redevance «modernisation des réseaux de collecte».

<u>Question de M. Christian GAUFFRE</u>: De même que pour le RPQS Eau potable, pourquoi le critère 202.2B est à 41 alors qu'il était à 116 en 2019?

➢ Pour le critère 202.2B, qui est l'indice de connaissance et la gestion du réseau est à 41 parce que des critères identiques à 2019 n'ont pas été enregistrés. La saisie de ces critères a été régularisée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2021-042 : Adhésion à la charte régionale «Objectif zéro phyto »

Présentation faite du projet de délibération par Mme Elisabeth MUYS :

Présentation au Conseil Municipal de la charte régionale « Objectif zéro phyto », proposée par FREDON Occitanie :



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

En Occitanie, la charte régionale propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans nos collectivités.

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

La charte comporte 4 niveaux :

- ☐ <u>Niveau 1</u> ⇒ niveau non distribué en raison des évolutions réglementaires
- Niveau 2 ⇒ la Collectivité souhaite être labellisée pour ce niveau qu'elle respecte déjà
 - Zéro pesticide (hors exceptions) sur les espaces verts et voiries.
 - Communication 2 fois / an envers les administrés.
 - > Sensibilisation spécifique des jardiniers amateurs.
 - Sensibilisation des agents des services techniques et des élus.
 - Concertation sur la conception et l'entretien de nouveaux aménagements, ou réhabilitation d'anciens espaces.
- ☐ Niveau 3 => Zéro pesticide (hors exceptions) sur tous les espaces publics.
 - Organisation d'une journée de communication grand public. Sensibilisation des gestionnaires privés d'espaces collectifs (camping, bailleurs sociaux...)
- Niveau label « Terre saine » => Suppression totale des pesticides et anti-mousses sur tous les espaces publics qui relèvent de la responsabilité de la collectivité qu'ils soient gérés en régie territoriale ou par un prestataire de service externe, depuis au moins 1 an.

L'engagement de la collectivité dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à s'engager dans un plan d'actions vers le zéro pesticide, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

Contre: 2 voix (Alain CARNAC, Yvon BEAUMONT)

Abstention: 0 voix Pour: 16 voix



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Délibération n°2021-043 : Approbation de la convention du groupement de commandes pour l'équipement photovoltaïque de toiture de bâtiments publics

Présentation faite du projet de délibération par Monsieur Le Maire : Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et les Communautés de communes qui le composent sont engagés dans une politique locale de l'énergie très ambitieuse.

Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables, stratégie réaffirmée récemment à travers le Plan Climat Air Energie Territorial.

Le soleil constitue une ressource importante du territoire, aujourd'hui peu valorisée.

Une étude de potentiel sur l'ensemble des toitures des bâtiments publics a été réalisée en 2017 et a permis de retenir près de 800 toitures sur le territoire du Parc propices à l'installation de solaire photovoltaïque.

Une première opération concrète et opérationnelle a ainsi été engagée dès 2018 sur 20 communes pour plus de 80 installations, actuellement encore en cours de réalisation.

Face au succès de la première opération, le Syndicat mixte du Parc a souhaité relancer en 2021 une nouvelle opération pour les communes intéressées. Les pré-études technico-économiques ont été menées au printemps 2021. A noter, il s'agit encore à ce stade de pré-études qui ne tiennent pas compte de toutes les contraintes techniques, réglementaires ou encore de raccordement au réseau électrique.

C'est pourquoi, il est proposé de constituer, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, un groupement de commandes, et d'en fixer par convention les modalités de fonctionnement.

Ce groupement de commandes, coordonné par le Parc, présente plusieurs intérêts pour les communes :

- Massifier la demande et ainsi profiter d'économies d'échelles pour les membres
- > Eviter à chaque commune de lancer son propre marché public
- Faciliter la conduite de la procédure de consultation, et de l'opération, par la coordination assurée par les services du Parc.



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

<u>Question de M. Christian GAUFFRE</u> : Pour le vestiaire, ce sera en dehors de la procédure présentée dans cette délibération ?

- Les panneaux photovoltaïques des vestiaires font partis de l'appel d'offres du projet vestiaires, ils sont intégrés au lot couverture et ne peuvent pas être sortis du contexte. Il n'est donc pas possible de les intégrer au projet porté présenté par le PNRGC via le groupement de commandes.
- On ne s'engage pas, on attend le devis qu'ils vont proposer, mais au vu de la présentation il n'y a pas grand risque.

<u>Question de Philippe LEPETIT</u>: Quand nous auront les devis, quel sera le délai pour se décider et s'engager? Même si cela rapporte, cet investissement viendra augmenter l'endettement

- Comme indiqué pendant la présentation, les devis sont prévus pour mars - avril 2022. Cet endettement sera compensé par les rentrées de vente d'électricité.
- ➤ M. PEYROTTES a indiqué que sur la première opération de 2017-2018, des bâtiments ne sont toujours pas équipés, il n'y a qu'une seule entreprise qui a le marché. Sur cette nouvelle opération, le marché sera encore plus gros, l'entreprise ne pourra pas faire toutes les installations d'un coup. Donc, le PNRGC demandera aux communes si elles sont pressées ou pas de faire les investissements. En 2022, on prendra la décision de valider les devis ou pas, les investissements seront certainement sur 2023.
- ➤ Lors de cette opération, nous souhaiterions faire changer la couverture en même temps.
- ➤ Lorsque les devis seront communiqués, nous demanderons le délai de validité des devis pour s'engager et ainsi vérifier notre capacité à s'endetter pour cette opération.
- > Pour le moment, nous nous engageant seulement à faire faire des devis.

Remarque de M. GAUFFRE:

Il faut avoir le retour d'expérience sur la première opération de 2017 sur ce qui a été fait pour voir si les chiffres annoncés correspondent à la réalité.

- nous contacterons des communes qui ont investi et ne louent pas (comme le souhaite la collectivité)
- > Des collectivités de la première opération souhaitent participer à la 2ème, cela montre que le projet est viable.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Les délibérations sont annexées au présent compte-rendu.

POINT DES COMMISSIONS

- ✓ Mme Emmanuelle ARIZA: Commission « Conseil Municipal des Jeunes »
 - La trêve estivale n'a pas permis d'avancer.
 - > La semaine du 20 Septembre sera programmée une réunion pour programmer l'année.
- ✓ <u>Mme Elisabeth MUYS</u>: <u>Commission « Associations Culture Evènements SPORTS Communication Administration générale »</u>
 - En début de semaine a eu lieu une réunion avec les associations pour la distribution des salles.
 - Bientôt Luz' en Bulles : les 2 et 3 Octobre



La commission espère que les activités vont repartir

✓ Mme Elisabeth MUYS : Commission « Environnement – Tourisme »

- La charte « Zéro phyto » a déjà été évoquée avec la délibération n°2021-042.
- ▶ Projet des jardins : une dizaine de personnes est intéressée. Ce serait pour des jardins individuels plutôt que partagés (projet initial). Les jardins d'environ 50 m² seraient derrière la cantine scolaire. Une demande de rendez-vous à la DDT permettra de connaître la faisabilité.
- Extinction de l'éclairage public : pas de retour particulier suite à la mise en place de l'extinction. Une réflexion sera menée pour une évolution des horaires (extinction de minuit à 5h au lieu de 1h à 5h)

✓ M. Remi THOMAS : Commission « Urbanisme – Patrimoine »

- Une réunion de réflexion a eu lieu début Septembre avec le CAUE pour la réfection de la placette : une présentation est envisagée au prochain conseil municipal.
- ➤ Dossiers à régulariser : 4 5 dossiers sont en cours chez Aveyron Ingénierie, d'autres dossiers seront transmis en fonction des priorités données.
- Fin Septembre : une commission URBANISME sera organisée pour débattre de propositions / tests pour modifier le sens de circulation de quelques rues.
- > Suite à la réfection de la route de Mayres et la mise en place d'un rond-point en marquage au sol : une observation sera faite et des évolutions éventuelles seront prévues.



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

✓ <u>Mme Corinne DELMAS : Commission « Personnel - Affaires scolaires - Petite enfance »</u>

- ✓ Une commission est prévue mi-octobre afin de faire un point sur la cantine et la nouvelle tarification mise en place.
- ✓ La rentrée des 2 écoles s'est bien passée.
- ✓ Cuisine Centrale :
 - Le fonctionnement avec la Cuisine centrale se passe bien également. Le pain est inclus dans le repas suite à la signature de la convention, il n'est donc plus pris chez le boulanger local.
 - O Des réunions régulières sont organisées pour faire remonter les observations.
 - Toutes les écoles de la ComCom ont pour prestataire de repas la Cuisine Centrale.
 Pour le moment, la Collectivité est client de Millau, quand la Cuisine Centrale sera communautaire, la Collectivité sera partie prenante.
- ✓ Mme Dominique FORT : Commission sociale
 - o Portage des repas :

Des possibilités sont en cours d'étude avec la cuisine centrale au tarif de 13.05 TTC (livraison comprise). Le tarif à 6.88 TTC ne peut pas s'appliquer, car la livraison serait centralisée à la cantine et engendrerait une logistique trop compliquée pour la livraison.

Afin que le projet se réalise, il est nécessaire d'avoir dix clients sur la Commune. Le village bleu, est demandeur (cinq personnes).

Ce tarif s'adresse à l'ensemble des personnes qui souhaitent une livraison, sans condition de ressource, ni prescription médicale.

- Objectifs à Court Terme :
 - Communiquer sur ce projet afin de recenser les personnes intéressées (journal de Millau, Midi libre, site internet de la commune).
 - Mise en œuvre d'une convention avec la cuisine centrale et étude sur les modalités de la facturation aux particuliers par la Commune.
- o Permanence sociale:

Peu de demandes, mis en suspend de cette permanence car un projet est actuellement en cours, mené par la préfecture sur des communes rurales. Proposition d'une permanence sociale qui serait tenue par la MSA.

o Action sociale:

Des questions plus individuelles de surendettements et d'impayés sont traitées au niveau du CCAS avec un lien permanent avec l'assistance sociale de secteur. Projet d'un spectacle gourmand, fin MARS (cabaret burlesque) il se substituerait au repas des Ainés; Budget CCAS.

✓ M. Florian VICENTE : Commission « Finances – Travaux »

- Les divers travaux réalisés depuis le précèdent conseil municipal :
 - Réparation d'une fuite sur le branchement d'ActiaTelecom de 2 m³/h début Juillet.



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

 Quelques jours plus tard, réparation d'une nouvelle fuite cette fois Impasse Potier (fuite chez un particulier, comme le compteur est dans l'habitation, fuite avant compteur).

Le tuyau PEHD a été remplacé de la vanne à la réparation par poli-fusion + déplacement du compteur (maintenant sous niche sur le trottoir).

Il est primordial de poursuivre le déplacement des compteurs d'eau, en les sortant des habitations.

Cela améliore le rendement du réseau vis-à-vis de l'Agence de l'eau.

Pour chaque compteur d'eau extériorisé sur le domaine public : il est remplacé par un produit de marque ITRON compatible avec le projet de télé-relève.

Pour information, le niveau de déperdition (fuite canalisation), sur l'ensemble du réseau d'eau de la commune n'a jamais été aussi bas depuis 1992.

Dans les années 1994 : à un max de 32 m³/h

Actuellement, pour les 70 KMS de réseau de l'ensemble de la commune, nous sommes à 4 m³/h

- Réfection d'un branchement d'assainissement profond (2m50), car colmatage systématique, dans la rue du moulin de Taly.
- Réalisation de la campagne d'enrobés projetés (68 T), pour la réparation des routes et rues de la commune
 - Pour la rive gauche sont : rue terrefort, route de Craissaguet, route de Craissac et Bel Asile, Briadels, Jarnac.
 - Pour la rive droite / rue du moulin de Taly, rue des combes, impasse terroir de vere, Impasse du Puech, rue Levers, route de St Geniez de Bertrand.
- Après la mise en place d'un protocole d' hygiènisation avec l'addition de 24T de lait de chaud aux boues de station d'épuration.
 - Réalisation fin Août de la campagne d'épandage, soit un total de 558 m³ de boues.
- O Réparation de deux murs en pierre sur St Geniez de Bertrand.
- Réfection de la route entre la zone de Millau Ouest et le hameau de la Barque (route communautaire), donc investissement Com-Com.
- O Malheureusement, des actes de vandalisme à plusieurs reprises sur la clôture du périmètre de protection du captage Boundoulaou.
 - Cela demande à chaque fois l'implication technique et financière pour la réparation.
- Après rabotage, réfection des enrobés à chaud de la route de MAYRES soit 2800 m² du carrefour avec la RD992, à l'entrée de ActiaTélécom. Quelques jours plus tard, reprise des marquages au sol.
- Actuellement en cours : la campagne de relève des (presque) 1000 compteurs de la régie communale, avec parfois quelques petites surprises (fuite sur un raccord laiton donc remplacement).
- o Aménagement du jardin du souvenir dans le cimetière.
- o Budget Mairie Investissement :

Désignation des travaux

Prévu pour :

Pour les travaux de voirie et ouvrages d'art



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Désignation des travaux	Prévu pour :
Reprise sur 850 ml de la VC d'EBRIAS (GE + revêtement bicouche)	Septembre
Reprise sur 510 ml de la VC de Craissaguet (GE + bicouche) du PN / lotissement	Septembre
Réparation VC de Luzençon sur 100 ml et VC de Mayres sur 380 ml (GE+ bicouche)	Septembre
Travaux de signalisation horizontale ou verticale en agglomération	Septembre
Réfection de l'impasse de 76 m2 sur l'avenue entre Mrs Carnac et Boudes (ciment)	Septembre
Pour les travaux SIEDA	
Modification de l'éclairage et des réseaux BT et Télécom futur carrefour RD 992 / 73	2022

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 21 Octobre 2021 à 20h30.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Monsieur Le Maire apporte quelques informations complémentaires :

- Un hommage à M. Gérard PRETRE et M. Raymond THOMAS sera organisé, après accord des familles :
 - o Pour M. Gérard PRETRE : le 24 Octobre à 11h dans les jardins de la Mairie
 - Pour M. Raymond THOMAS : la date n'est pas encore fixée mais sûrement courant Novembre.

QUESTIONS DIVERSES

M. Christian GAUFFRE a transmis à Monsieur Le Maire les 4 questions suivantes :

Q.1 : Question concernant l'achat des parcelles pour réaliser la ZEC.

La **délibération n°2021-36** adoptée par le CM le 08/07/2021 avait pour but de valider l'achat des parcelles n°D436 et D438 de Mme Anne-Marie Solier.

Le projet ZEC porté par le SMBVTAM prévoit également l'acquisition de plusieurs autres parcelles : D114 (RG), D190 (RD), G41 (RD), G6 (RD), G27 (RD) et G3 (RD).



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

① Pouvez-vous nous indiquer où en sont les démarches d'acquisitions foncières pour chacune des parcelles concernées par le projet ZEC [D436 (RG), D438 (RG), D114 (RG), D190 (RD), G41 (RD), G6 (RD), G27 (RD) et G3 (RD)] en complétant le tableau ci-dessous ?

Acquisitions Foncières : Désignation des parcelles	Superficie (m²)	Prix proposé par l'acquéreur (€)	Prix accepté par le vendeur (€)	Date de signature de l'acte de vente	Subvention accordée	Reste à charge pour la commune
D436 + D438 (RG)	23 267	17 116	<mark>oui</mark>	Non connu à ce jour	13 692,80 € (hors frais d'acte)	3 423,20 € (hors frais d'acte)
D114 (RG)	8 157	Discussion en cours				
D190 (RD)	350					
G41 (RD)	1 090					
G6 (RD)	850					
G27 (RD)	950					
D3 (RD)	4 000					

<u>Réponse</u>: Pour les parcelles D436 + D438 et D114 AA114 : réponses complétées dans le tableau ci-dessus). Le projet ne nécessite pas l'achat systématique des parcelles en RD (surlignées), il est nécessaire d'avoir à minima l'autorisation des travaux. Si les propriétaires sont désireux de vendre alors une proposition financière sera faite sur la base de l'estimation des Domaines majoré de 10% (Délibération du 22 mars 2021 – D2021-024)

Q. 2 : Question concernant les fouilles archéologiques préventives.

Le **22 juin 2021**, le Préfet de la Région Occitanie a notifié au SMBVTAM son intention d'émettre une prescription immédiate d'archéologie préventive (cf. PJ **1**). Dans ce courrier, il informe le SMBVTAM qu'il a la possibilité d'apporter des modifications à son projet afin d'en limiter les impacts sur le patrimoine archéologique et ainsi d'éviter en tout ou partie la réalisation de la fouille.

Vous serait-il possible de nous indiquer :

① Si suite à ce courrier, le SMBVTAM a décidé de poursuivre ou de modifier le projet de démolition de la chaussée du moulin de Paillès ?

<u>Réponse</u>: Le SMBVTAM poursuit le projet décrit dans le PRO et conforme au dossier d'autorisation environnementale déposé.

Le **20 juillet 2021**, le Préfet de la Région Occitanie a notifié au SMBVTAM l'arrêté portant prescription de **fouilles d'archéologie préventives** préalablement à la réalisation du projet de création de la ZEC (cf. PJ **2**).

Vous serait-il possible de nous indiquer :



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

② Le coût approximatif de cette opération qui n'était pas prévue dans le projet ZEC initial ?

<u>Réponse</u>: Le SMBVTAM n'a pas encore lancé le marché pour cette opération, le coût n'est donc pas connu.

3 Comment sera organisé le financement de cette opération de fouilles d'archéologie préventives ? Qui va payer cette opération ?

Réponse : Les modalités de financement sont à l'étude.

Q.3: Question concernant l'enquête publique ZEC.

Le **SMBVTAM** a déposé le dossier d'**Autorisation Environnementale** (AE) auprès de l'autorité administrative compétente le **2 juin 2021**. Lors du CM du 08/07/2021, vous avez indiqué que l'examen du dossier nécessitait une période d'au moins 2 mois.

O Pouvez-vous nous indiquer si le dossier déposé par le SMBVTAM le **2 juin 2021** a été validé par les Services de l'État ?

<u>Réponse</u>: Pour rappel, la période d'instruction d'Autorisation Environnementale est de 9 mois minimum. Le délai de 2 mois minimum concerne la première phase d'instruction interservices et consultation administrative. D'après nos informations, cette phase est en cours d'achèvement.

② Pouvez-vous nous communiquer la période approximative de réalisation de l'enquête publique ?

<u>Réponse</u>: Il semblerait qu'elle puisse se tenir en fin d'année (à partir de fin novembre) ou à défaut en janvier 2022 en fonctions des contraintes du commissaire enquêteur.

Q.4: <u>Question concernant la mise en ligne sur le site internet de la mairie des PV des séances du CM.</u>

Le **PV de séance** du CM a pour objet d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du CM. Il est approuvé par les conseillers municipaux. Il retrace l'ordre du jour, <u>le contenu des débats</u> et les décisions prises en séance.

Le **CR de séance** du CM retrace les décisions prises par le CM sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, <u>sans détailler les débats</u>. Il est affiché en mairie dans les 8 jours suivant la séance du CM. Il est également consultable sur le site internet de la mairie. Sa lecture peut laisser croire que la séance du CM n'est qu'une chambre d'enregistrement.

Le site internet de la mairie a été modifié pour permettre la présentation des délibérations de 2021.

① Pour mieux informer les Saint-Georgiens, ne serait-il pas possible d'adapter le site internet de la mairie afin que le **PV de séance** soit également consultable ?



PROCES-VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

<u>Réponse</u>: Le PV de séance, une fois adopté en conseil municipal suivant, remplacera le compte-rendu sommaire mis en ligne. Pour le PV de séance du 17 mai, il y a eu un oubli, cela a été corrigé.

La séance est levée à 23h09.

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès de la Mairie, la communication du procès-verbal détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil Municipal du 16 Septembre 2021 après approbation lors du prochain Conseil Municipal du 21 Octobre 2021. Le procès-verbal sera mis en ligne sur le site internet (www.saint-georges-de-luzencon.fr) de la Mairie une fois approuvé.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon, le 22 Septembre 2021

Le Maire
M. Didier CADAUX

